

Communiqué de presse

Sujet	Ordonnance sur le thème du «too big to fail»
Questions	Thomas Maier, Conseiller national, Tél +41 78 652 06 50
Expéditeur	Parti vert libéral suisse, Boîte postale 367, 3000 Berne 7 Tel +41 31 322 60 57, E-Mail schweiz@grunliberale.ch , www.grunliberale.ch
Date	18 septembre 2012

Les Vert libéraux soutiennent l'ordonnance sur le thème du «too big to fail», tout en demandant l'élimination des préjudices qui frappent les banques d'importance non-systémique

Les Vert libéraux soutiennent les changements sur les banques et les fonds propres tels qu'ils ont été établis aujourd'hui par le Conseil national. En comparaison au premier projet du Conseil fédéral – qui ne correspondait pas à l'avis de la commission d'experts et qui allait trop loin – des améliorations ont pu être atteintes en matière d'exigences de fonds propres et d'éventuels plans d'urgence. La transmission de la motion CER-N demandant au Conseil fédéral d'éliminer les préjudices dont souffrent les banques non-systémiques est également d'une importance notoire.

Pour les Vert libéraux, le premier projet établi par le Conseil fédéral au sujet de l'ordonnance «too big to fail» allait bien au-delà des objectifs fixés, dans la mesure où il ne correspondait ni aux recommandations de la commission d'experts ni aux bases légales du parlement. Un message permettant d'atteindre les niveaux de sécurité nécessaires tout en gardant un caractère compétitif vient désormais d'être adopté. Ainsi, la large publication des allègements alloués faisant objet de distorsion de la concurrence ne sera pas appliquée et l'automatisme du déclenchement des plans d'urgence ne sera pas mis en œuvre. Cette modification est essentielle dans le sens où les Vert libéraux estiment qu'il est important que les responsables examinent un plan d'urgence avant de le mettre en pratique et qu'ils l'adaptent à la situation donnée. Il apparaît utopique de croire qu'un plan d'urgence correspondant à tous les défis futurs peut déjà être établi dès aujourd'hui.

Les préjudices frappant les banques non-systémiques doivent être éliminés

Les Vert libéraux sont également heureux de constater que la motion de la commission CER-N a été transmise par le Conseil national. Si la présente ordonnance sur les banques semble adéquate aux deux grandes banques, les autres banques – dont de nombreux petits établissements et de banques régionales – connaissent des préjudices considérables. Ceci est lié à la liberté d'action de la FINMA en matière de régulation des banques non-systémiques. Au cours de l'été 2011, la FINMA a ainsi établi des consignes tellement restrictives pour ces banques qu'elles devraient être nettement mieux capitalisées au cours des six prochaines années que ne le sont les grandes banques d'importance systémique. Pour des raisons de compétitivité, le Conseil fédéral devrait ainsi corriger ce traitement inégal, tel que l'exige déjà la motion de la commission déposée par la commission qu'a transmise le Conseil national.